

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 032-26

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière entre Chambéry-Grand Lac Economie, Grand Lac et Grand Chambéry pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone d'activités des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 032-26

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière entre Chambéry-Grand Lac Economie, Grand Lac et Grand Chambéry pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone d'activités des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que dans le cadre du réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry, la société AREA et Chambéry-Grand Lac Economie ont défini les aménagements routiers à réaliser dans la zone d'activités des Landiers pour permettre une réorganisation des circulations et une meilleure distribution des accès aux futurs échangeurs.

Ainsi, il a été défini plusieurs aménagements connexes au projet autoroutier :

- création d'un giratoire au niveau de l'intersection rue de Belle Eau et avenue de Villarcher (aménagement déjà réalisé),
- création d'un giratoire au niveau de l'intersection avenue de Françon et avenue de Villarcher,
- élargissement à deux voies en entrée du giratoire de Villarcher (aménagement déjà réalisé).

AREA participe financièrement à ces aménagements sur la base d'une convention qui reste inchangée.

L'aménagement du giratoire au carrefour entre l'avenue de la Françon et l'avenue de Villarcher n'a pas pu être réalisé jusqu'à présent pour des raisons de disponibilité de foncier.

CGLE ayant obtenu l'accord du propriétaire riverain pour réaliser les travaux, le projet a pu être mis à jour d'un point de vue technique et financier.

Le projet a été revu à la hausse, passant de 516 000 € TTC à 693 438 € TTC.

Sur cette base, en tenant compte de la participation AREA, les participations des collectivités s'élèvent à :

- 231 592 € TTC pour Grand Lac,
- 201 409 € TTC pour Grand Chambéry.

Le financement sera assuré par Chambéry-Grand Lac Economie et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté à Grand Chambéry qui s'engage à rembourser les dépenses sur présentation d'appels de fonds.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière à intervenir entre Grand Chambéry, Chambéry-Grand Lac Economie et Grand Lac,

Article 2 : d'autoriser le président ou représentant à signer l'avenant et les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

032-26

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière entre Chambéry-Grand Lac Economie, Grand Lac et Grand Chambéry pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone d'activités des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35455H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35455H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026